

Le Courrier du Retraité 62

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE
Section du Pas-de-Calais



Directrice de la publication :
Evelyne Michaux 11 rue F. Marche
62160 Bully les mines
06.37.53.89.48
evelyne.michaux@wanadoo.fr

NOVEMBRE 2020

**La journée d'action
prévue
le 17 novembre est
annulée.**

Protégeons nous du virus
mais restons vigilants !!

**Les revendications
sont toujours
d'actualité.**



**Signons massivement
la carte pétition
jointe**

à envoyer

à l'adresse présidentielle
indiquée sur la carte

*Attention : la mettre sous
enveloppe sans affranchir
pour le président de la
République*





Ne touchez pas au pouvoir d'achat des retraités

UNE CAMPAGNE INDÉCENTE

Une vilaine musique se fait entendre régulièrement : avant la pandémie les retraités étaient présentés comme des privilégiés dans un contexte de chômage des jeunes notamment. Comme s'ils étaient responsables de cette situation. Au sortir de la période de confinement, des « experts » ont affirmé que l'arrêt des activités du pays avait été décidé pour « protéger les anciens », et qu'il fallait donc qu'ils acceptent de se sacrifier en retour, alors que neuf personnes décédées pendant la pandémie sur dix sont des retraités de plus de 65 ans.

À la veille de la discussion à l'Assemblée du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), le rapport de Laurent Vachey, remis au gouvernement, préconise une augmentation de la CSG, l'augmentation des impôts par la réduction de moitié de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite et par la hausse de la CASA.

LA PERTE CONTINUE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Ainsi il serait « juste » de réduire les revenus des retraités sous prétexte que leurs pensions n'auraient pas été entamées durant la crise sanitaire. C'est oublier que leurs revenus ont largement été réduits par la hausse de la CSG, le gel des pensions et des complémentaires, la non revalorisation des pensions qui n'ont pas suivi le coût de la vie : **ces dernières douze années, les prix ont augmenté de 13 % et les pensions nettes seulement de 8,60 %.**

Un rapport officiel constate même que le niveau de vie moyen des personnes en retraite a diminué de plus de 3 % entre 2017 et 2018. En réalité, depuis l'arrivée du Président E. Macron, les pensions ont perdu 5,5 % de pouvoir d'achat !

Rassemblons-nous autour de ces exigences :

L'AUSTÉRITÉ, UN MAUVAIS COUP POUR LES RETRAITÉS ET POUR L'ÉCONOMIE

« Il n'existe pas d'exemple d'une économie qui ait redémarré grâce à l'austérité. » Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie. C'est pourtant ce qu'ont fait Emmanuel Macron et ses prédécesseurs. Le PLFSS 2021, présenté par le gouvernement veut imposer 4 milliards d'économies sur le budget de l'hôpital public. Certains hôpitaux sont déjà saturés, les soignants n'en peuvent plus, les urgences sont débordées. Les retraités, considérés comme fragiles, seraient les principales victimes de ces mesures.

Mais l'austérité ne s'applique pas à tout le monde. Des milliards sont distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires, alors que le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité fait état d'une explosion des dividendes chez les 0,1 % les plus fortunés, après la suppression de l'ISF et l'abaissement de la fiscalité sur le capital. **Les dividendes ont augmenté de 60 % en 2018, pour atteindre 23,2 milliards d'euros !** La pauvreté s'étend, mais la fortune des 0,1 % de Français les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017.

Ce dont le pays a besoin c'est d'un plan de relance du pouvoir d'achat des salariés et des retraités.

Ce n'est pas le moment de réduire leur pouvoir d'achat ! Ils en ont besoin pour eux et leur famille, notre économie en a besoin, car ils ne sont pas seulement des consommateurs utiles à l'économie, ils participent à hauteur de 8 % à la production de richesses en France. Souvent, ils aident financièrement leurs enfants, petits-enfants touchés par le chômage. Leur contribution à la vie sociale est décisive dans cette période de crise sanitaire et économique.

► 100 euros de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat à valoir sur la revalorisation des pensions calculée sur l'évolution du salaire moyen.

► Accès à la santé pour tous.

► Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

SIGNONS MASSIVEMENT LA CARTE PÉTITION

~~Participons nombreux~~
~~à la journée d'action le 17 novembre~~

À NOUVEAU, LES RETRAITÉS MENACÉS !

Le 17 septembre à 10 heures, le rapport VACHEY a été présenté à la télévision par son auteur. Il formulait des propositions quant au financement de la 5^{ème} branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie, promulguée le 7 août. On peut s'interroger sur la nécessité de créer une branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie, qui peuvent toucher jeunes comme anciens, alors que la branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie.

Qui va financer cette branche ?

Si on peut avoir des positions différentes sur l'utilité de cette « branche », une chose est sûre : pour nous faire les poches, M. VACHEY ne manque pas d'idées ! Qu'on en juge :

1^{ère} mesure envisagée : augmenter (encore une fois!) la CSG de plus de 10 %, pour la mettre au niveau de celle des actifs: 9,2 %.

2^{ème} mesure : baisse des dispositifs fiscaux pour l'impôt sur le revenu des retraités : l'abattement de 10 % serait ramené à 5 % ce qui rendrait des milliers de retraités imposables, leur supprimerait l'accès à certaines dispositions réservées aux personnes non imposables et augmenterait l'impôt de ceux qui le sont déjà.

3^{ème} mesure : serait une nouvelle « journée de solidarité » pour tout le monde, actifs et retraités, c'est-à-dire une taxe supplémentaire: un jour de congé en moins pour actifs et pour les retraités, cela pourrait se traduire par le doublement de la

contribution additionnelle de solidarité (CASA) soit le passage de 0,3 % à 0,6 % du prélèvement sur nos pensions.

4^{ème} mesure : comme si ce n'était pas suffisant: ceux qui emploient une aide à domicile et ont plus de 70 ans se verraient appliquer une cotisation patronale dont ils étaient jusqu'à présent exonérés. De plus, le crédit d'impôt serait limité à 6 000 €, pénalisant les personnes ayant besoin de plus de 40 minutes d'aide jour.

5^{ème} mesure : l'abaissement du plafond de la réduction au titre des frais de dépendance et d'hébergement pour les personnes âgées accueillies en établissement.

Enfin, l'aide personnalisée pour l'autonomie (APA) dont bénéficient les personnes dépendantes pourrait être revue en fonction du patrimoine, etc.

Au total, ce serait environ 4,2 milliards pris aux retraités, soit 70 % des 6 milliards nécessaires à une future loi sur le « grand âge » par ailleurs renvoyée à la fin de la mandature actuelle !

En clair, pour le gouvernement puisque l'autonomie est un problème de vieux, que

Pour l'auteur du rapport, faire payer les retraités est « logique » car, en moyenne, « le revenu des retraités sera 10 % plus élevé que celui des actifs en 2020 », il oublie de dire que les pensions sont inférieures aux salaires ; il ajoute le patrimoine dans le revenu qui, c'est logique, s'accumule avec l'âge.

Est-ce que les retraités sont responsables de la crise sanitaire et du chômage ?

La direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) ; dans sa récente étude sur 2018, souligne que le pouvoir d'achat de la pension moyenne a diminué de 4,7 % en 10 ans et une pension sur trois est inférieure à 1 000 €. À ce jour, du fait de l'absence de revalorisation réelle depuis 7 ans, plusieurs millions de retraités ont une pension NETTE inférieure à celle qu'ils percevaient au 1^{er} avril 2013, date de la dernière revalorisation.

Et ce ne sont pas les 0,3 % de cette année (sauf pour les pensions inférieures à 2 000 € qui ont eu... 1 %) et les (peut-être) 0,4 % de l'an prochain qui changeront quoi que ce soit.

Ces mesures sont un véritable racket contre les salariés et surtout les retraités qui devraient encore une fois payer la note !

La perte d'autonomie doit être prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie dans le cadre de la solidarité nationale!



Assemblée Générale Départementale de la FGR-FP du Pas de Calais Vendredi 16 octobre 2020 à Lens

initialement prévue le 28 avril 2020

Evelyne Michaux, secrétaire départementale accueille les participants et excuse les absents M Salingue, M Baudaillier, Christian Hutin, de la CE, Christian Decugnière de l'ANR, Jean-Michel Leclerc, secrétaire régional et les adhérents non présents. Cette période sanitaire particulière n'incite pas aux réunions de groupe et le port obligatoire du masque peut être un obstacle pour certains. La secrétaire départementale remercie particulièrement Chantal Fauquet du Nord, Marcel Ouvry de l'UNRP (union nationale des retraités de la police) et Jean-Paul Delattre de l'UNSOR (union nationale des sous-officiers retraités).

Tous les points à l'ordre du jour (cf convocation) sont abordés au fil d'un diaporama préparé et présenté par Evelyne Michaux.

Rapport d'activité de l'année 2019

Il permet de constater que les actions et interventions ont été nombreuses :

Réunions des Commissions exécutives départementale et régionale, participation au congrès national au Mans.

♦ Participations :

⇒ au CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) : Evelyne Michaux et Georges Bouchart,

⇒ au HCFEA (Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge) : Michel Salingue

⇒ aux réunion de l'ARS au titre des usagers : Georges Bouchart

⇒ aux Commissions exécutives nationales : Alain Dercourt (suppléant de Jean-Michel Leclercq)

♦ **Journées d'actions** , interventions, forums, mobilisations ont jalonné cette année 2019. Vous avez pu suivre cette actualité dans les numéros précédents de notre journal.

Rapport financier: Les comptes de la section départementale (publiés dans le dernier journal) sont présentés par Alain Dercourt. Il reçoit quitus des 2 commissaires aux comptes pour la bonne tenue et la transparence des comptes de l'année 2019.

Rapport Moral

Dans son rapport moral Evelyne Michaux rappelle les mandats votés au 66^{ème} congrès résumés dans cette résolution:

> POUR LA DÉFENSE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

> **POUR LA DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS** (une indexation des pensions prenant en compte l'évolution des salaires évitera un appauvrissement généralisé de l'ensemble des retraités.)

> **POUR LE DROIT À DES SOINS DE QUALITÉ POUR TOUS** (désengagement de l'assurance maladie, reste à charge croissant, dépassements d'honoraires, augmentation des complémentaires santé, démographie médicale. L'accès aux soins doit être garanti pour tous.

> POUR UNE AIDE PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE À LA HAUTEUR DES BESOINS

Le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie est actuellement largement insuffisant. La FGR-FP revendique une prise en charge à 100 % sous l'égide de la Sécurité sociale.

> **POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE APPLIQUÉE AUX RETRAITÉS** Comme première mesure, une annulation de la hausse de la CSG qui participe de la baisse du pouvoir d'achat des pensions.

> POUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

> **POUR LA RECONNAISSANCE DES RETRAITÉS EN TANT QUE TELS DANS LA SOCIÉTÉ ET LEUR REPRÉSENTATION PAR LEURS ORGANISATIONS.**

